



## Non remboursement depuis août 2022 des 50% de mes frais de transp

-----  
Par PIERROannet

Bonjour,

J'ai constaté aujourd'hui que depuis août 2022, mon employeur a arrêté de me rembourser la moitié de mon abonnement Navigo alors que c'est un de mes avantages dû par mon employeur. Je leur ai envoyé un mail afin de leur faire part de cette anomalie sur mes fiches de paie et leur ai envoyé une attestation Navigo prouvant que j'avais bien un abonnement de 2022 à aujourd'hui.

Quels sont mes recours afin de pouvoir être remboursé s'il vous plaît ? L'employeur a-t-il le droit de refuser ?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses et bonne journée.

Cordialement,  
Pierre

-----  
Par ESP

Bienvenue,

Quels sont mes recours afin de pouvoir être remboursé s'il vous plaît ? L'employeur a-t-il le droit de refuser ?

Il est difficile de vous répondre avec les seules informations communiquées.

Ce remboursement est-il inscrit dans votre contrat de travail ?  
Est-il généralisé à tout le personnel en vertu d'un accord d'entreprise ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Utilisez-vous cet abonnement pour aller au travail ?

Avez-vous correctement suivi la procédure de transmission des justificatifs en vigueur dans votre entreprise ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Effectivement sans savoir si depuis 2022 votre situation a changé ( déménagement, voiture de fonction, télétravail etc) difficile de vous répondre .

Attendez leur réponse .